



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de la Santé

Bulletin des travaux

Mardi 12 janvier 2016

La commission s'est réunie à 14 h 30 sous la présidence de Mme Martine Payfa, présidente.

Projet de décret relatif à la promotion de la santé
43 (2015-2016) n° 1

Rapporteuse : Mme Fatoumata Sidibé

Décisions

- M. André du Bus de Warnaffe a été désigné en qualité de co-rapporteur.
- La commission a discuté et adopté les articles.
 - L'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
 - Les amendements n° 1, 2 et 3 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions.
L'article 2, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
 - L'amendement n° 4 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
L'amendement n° 4bis a été rejeté par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.
L'amendement n° 5 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
L'amendement n° 5bis a été retiré par son auteure.
L'amendement n° 6 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
L'amendement 6bis a été retiré par son auteure.
L'article 3, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.

- L'amendement n° 7 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
L'article 4, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Les articles 5, 6 et 7 ont été adoptés par 7 voix pour et 4 abstentions.
- L'article 8 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- L'amendement n° 8 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
L'article 9, tel qu'amendé, a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- L'article n° 10 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Les articles 11 et 12 ont été adoptés par 7 voix pour et 4 abstentions.
- L'article 13 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- Les articles 14 et 15 ont été adoptés par 7 voix pour et 4 abstentions.
- L'amendement n° 9 a été rejeté par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.
L'article 16 a été adopté par 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.
- L'amendement technique n° 10 a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
L'article 17, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.
- L'article 18 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- L'article 19 a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
- Les articles 20, 21, 22, 23 et 24 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions.
- L'amendement n° 11 a été retiré par son auteure.
L'amendement n° 12 a été rejeté par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.
L'article 25 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

- L'article 26 a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
 - L'article 27 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
 - L'amendement n° 13 a été rejeté par 4 voix pour et 7 voix contre.
L'article 28 a été adopté par 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.
 - Le corrigendum au commentaire de l'article 6 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.
- La commission a adopté le projet de décret par 7 voix pour et 4 abstentions.
 - Il est fait confiance à la présidente et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Prochaine réunion : sur convocation.

Membres présents : M. Jacques Brotchi, M. Alain Destexhe, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Zoé Genot, M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Catherine Moureaux (supplée Mme Isabelle Emmery), Mme Martine Payfa (présidente) et Mme Fatoumata Sidibé (supplée Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz),

Membres absents : M. Bea Diallo, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz (excusée et supplée) et Mme Isabelle Emmery (supplée),

Etaient également présents à la réunion : Mme Claire Geraets et M. Fabian Maingain (députés) et Mme Cécile Jodogne (ministre).